

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'envoi de correspondances doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



Gérant

Hector A. Proulx.

Tout ce qui concerne les abonnements à la Gazette des Campagnes et les annonces à être publiées dans ce journal, doit être adressé à Hector A. Proulx, Gérant.

ANNONCES

Première insertion.....10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne
Pour annonce à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première. } ABONNEMENT
\$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine : La question des écoles d'agriculture discutée à l'Assemblée Législative de Québec.—Droits à imposer sur les fruits et les arbres importés au Canada.—Succès d'un jeune canadien à la pratique de la pharmacie à Boston : M. Arthur Collet, ancien élève du Collège de Ste-Anne.

Causerie agricole : Le silo : Un mot d'expérimentation.—(Suite.)

Sujets divers : Hygiène des animaux employés aux travaux de la culture le printemps.—Sol convenable à la culture du blé.—La vigne sauvage susceptible de devenir l'une des grandes ressources du pays.

Choses et autres : Avantage d'annoncer dans la Gazette des Campagnes.—Encouragement à l'agriculture.

Recettes : Moyens pour préserver les plants de melon contre les pucerons.—Moyen pour éloigner les taupes qui séjournent dans les jardins.



A nos abonnés retardataires.—Au premier numéro de la présente année de la Gazette des Campagnes, nous faisons appel à nos abonnés retardataires de nous payer au plus tôt le prix de leur abonnement à la Gazette des Campagnes. Nous le disons à regret bien peu ont répondu à cet appel : soixante au plus ; tandis que nous comptons sur notre liste près de mille abonnés qui sont en retard dans le paiement de leur souscription à la Gazette des Campagnes. Nous aimons à croire que c'est oubli de leur part, car nous ne sautions imaginer qu'ils voulaissent ainsi sciemment nuire aux intérêts d'un journal d'agriculture qui a à cœur d'aider au progrès agricole que nécessairement tout le monde doit désirer, car tous en proclament la nécessité, puisque du progrès agricole dépend l'avenir prospère de notre pays. Nous vous en supplions, payez-nous au plus tôt ce que vous nous devez pour abonnement à la Gazette des Campagnes, afin de nous donner les moyens de travailler avec courage et persévérance à cette œuvre que nous poursuivons depuis déjà un si grand nombre d'années et qui est si chaleureusement accueillie par la plupart de nos confrères de la presse canadienne, auxquels nous devons nos plus sincères remerciements.

REVUE DE LA SEMAINE

La question des écoles d'agriculture à l'Assemblée Législative de Québec.—A la séance du 20 février dernier, M. Bernatchez, président de la Commission agricole donne comme avis de motion qu'il proposera " qu'il est opportun de déclarer que cette Chambre court dans certaines parties du rapport du comité de l'agriculture, de colonisation et d'immigration, en date du 10 juillet dernier. "

Nous empruntons à *L'Electeur* le compte-rendu suivant de la discussion provoquée par cet avis de motion :

" En expliquant cet avis de motion, M. Bernatchez fait un court historique de la commission agricole nommée en 1887. Le député de Montmagny dit qu'il est nécessaire que le rapport de cette commission soit adopté par la Chambre. Il défend aussi la commission d'agriculture contre les accusations que l'on a portées contre elle.

" M. Bernatchez a exprimé l'opinion qu'il ne devrait y avoir qu'une seule ferme modèle, placée au centre du pays. Il suggère aussi la réforme du Conseil d'agriculture.

" L'honorable M. Gagnon dit qu'il y a devant la chambre un simple rapport préliminaire. L'Exécutif a le droit de choisir ce qui lui paraîtra convenable dans ce document. C'est avec cette entente que la commission a été nommée.

" Nous sommes, dit-il, dans une étrange position le comité d'agriculture nous conseille d'adopter les principales parties du rapport. C'est pour le moins étrange. Il n'appartient pas à la chambre d'adopter en bloc le rapport de la commission, ce devoir incombe au gouvernement qui est responsable devant la chambre. Voilà pourquoi il s'oppose à l'adoption du rapport de la commission qui n'est pas final. Il y a dans ce document des questions d'une très-haute importance qu'il ne conviendrait pas de sanctionner sans les étudier sérieusement.